

14010 - Politique de la ville

**Proposition d'attribution de subventions au titre du
fonds de développement urbain pour les appels à projets
2020 du des Contrats de Ville de HAGUENAU-
BISCHWILLER-KALTENHOUSE et SAVERNE 2015-2020**

CP/2020/148

Service chef de file :

A3 - Délégation à l'action territoriale

A350 - Délégation territoriale Eurométropole

Résumé :

Conformément à la loi relative à la Ville et à la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014, le Département a adopté lors de la réunion de son Assemblée Plénière du 6 juillet 2015 (CD/2015/84), les Contrats de Ville de de Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse et de Saverne pour la période 2015-2020 . Ces contrats ont été conclus par le Département et ses partenaires le 10 juillet 2015. La durée des Contrats de Ville a été prorogée de deux ans jusqu'en 2022 au titre de la Loi de Finances 2019, adopté par l'Assemblée nationale le 20 décembre 2018.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions concernant les projets pour lesquels le Département a été sollicité au titre du fonds de développement urbain, dans le cadre des appels à projets 2020 du Contrat de Ville de Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse et de Saverne.

1. CONTEXTE

Partenaire historique de la Politique de la Ville, le Département s'est engagé à participer aux nouveaux contrats de ville pour la période 2015-2022, conformément à la loi relative à la Ville et à la cohésion urbaine, promulguée le 21 février 2014, qui a redéfini le cadre et les outils d'intervention de la Politique de la Ville (Délibération n°CD/2015/84 du 6 juillet 2015).

Le Département s'est engagé, lors de la conclusion des Contrats de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS), de Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse et de Saverne, à mobiliser ses dispositifs de droit commun ainsi que des crédits spécifiques (fonds de développement urbain) qui permettent de soutenir les projets les plus innovants.

La participation du Département au titre des contrats de ville se fonde sur l'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine. Au titre du fonds de développement urbain, des crédits d'un montant de 500 000 € sont inscrits au budget primitif de 2020 (Délibération n°CD/2019/120), pour les trois contrats de Ville (EMS, Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse et Saverne). Les porteurs de projet peuvent être des associations, des établissements publics locaux ou encore des

Communes.

2. REFERENTIEL DES DIX PRIORITES DU FONDS DE DEVELOPPEMENT URBAIN

Le Conseil Départemental a décidé le 9 décembre 2019 (CD/2019/120) des critères d'attribution des subventions du Département au titre du fonds de développement urbain pour répondre aux enjeux particulièrement récurrents dans les Quartiers Prioritaires au titre de la Politique de la Ville (QPV), comme l'insertion et l'emploi.

Ces critères remplacent les dix priorités départementales adoptées par la délibération du 8 décembre 2016 (CD/2016/171)

Ces critères correspondent également à de nouveaux enjeux sociétaux, tels que la lutte contre la radicalisation, l'amplification du décrochage scolaire et la démission parentale. Les porteurs de projet potentiels ont été informés des nouvelles priorités portées par la collectivité. Ainsi, ce référentiel assure aux porteurs de projets une meilleure compréhension et visibilité des projets susceptibles d'être financés par le Département. L'effet escompté a pour objectif d'en améliorer leur instruction : diminution du nombre de demandes, amélioration qualitative des projets déposés et cohérence avec les priorités du Département.

Ce référentiel cible 10 priorités, organisées autour de trois axes :

- La jeunesse:
 - o Priorité 1 : La pratique sportive
 - o Priorité 2 : L'engagement
 - o Priorité 3 : L'accompagnement à la scolarité et la prévention du décrochage scolaire
 - o Priorité 4 : L'attractivité et la valorisation des établissements scolaires
 - o Priorité 5 : L'accompagnement des parents

- La lutte contre les exclusions:
 - o Priorité 6 : L'apprentissage et la maîtrise de la langue française
 - o Priorité 7 : Les parcours vers l'emploi
 - o Priorité 8 : L'orientation et la formation

- Le dialogue citoyen:
 - o Priorité 9 : Valorisation des projets culturels en QPV favorisant la diversité culturelle comme facteur et catalyseur de cohésion sociale
 - o Priorité 10 : Soutien à la mise en réseau des acteurs culturels dans les QPV

3. CONTRAT DE VILLE DE HAGUENAU-BISCHWILLER-KALTENHOUSE ET SAVERNE

Le Contrat de Ville 2015-2022 constitue le cadre d'intervention des collectivités et des partenaires signataires en faveur de la Politique de la Ville et concerne 3 quartiers prioritaires,

- Pour le territoire Nord : Les quartiers « Les Pins-Musau » à Haguenau et le quartier « Liberté » à Bischwiller. Les autres quartiers identifiés dans le précédent Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2014 (CUCS) sont classés en territoire

de veille active. Il s'agit des autres quartiers de Bischwiller, et de Haguenau (St Joseph, Bildstoeckel et centre-ville) ainsi que deux sites d'habitat précaires de Kaltenhouse (Rosenfeld, Aviation) ;

- Pour le territoire Ouest : Les « Quartiers Est » à Saverne

La convention cadre conclue le 10 juillet 2015 par l'ensemble des partenaires, présente un projet de territoire à partir de grands enjeux (cohésion sociale, emploi, cadre de vie) et d'objectifs transversaux (actions avec et pour les jeunes, prévention des discriminations, égalité homme-femme, maîtrise de la langue française). Ce projet est orienté vers l'égalité urbaine et s'articule autour de trois dimensions : la personne, le territoire, les acteurs.

4. PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DES APPELS A PROJETS 2020 DES CONTRATS DE VILLE DE HAGUENAU-BISCHWILLER-KALTENHOUSE ET DE SAVERNE

a. Pour le Territoire Nord :

Concernant l'appel à projets 2020, 80 dossiers ont été déposés au guichet unique du Contrat de Ville de Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse.

21 dossiers sollicitent une aide du Département au titre des crédits spécifiques du fonds de développement urbain :

- 20 actions qui feront l'objet d'un arrêté pris ultérieurement par le Président du Conseil Départemental, dans le cadre prévu par l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020, pour un montant total de 32 184€ ;
- 1 projet porté par la commune de Bischwiller pour un montant de 1 000 €.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention à ce projet pour un montant total de 1 000 €, détaillée dans le tableau annexé.

b. Pour le Territoire Ouest :

Concernant l'appel à projets 2020, 26 dossiers ont été déposés au guichet unique du Contrat de Ville de Saverne.

16 dossiers sollicitent une aide du Département au titre des crédits spécifiques du fonds de développement urbain selon la répartition suivante :

- 4 actions qui feront l'objet d'un arrêté pris ultérieurement par le Président du Conseil Départemental, dans le cadre prévu par l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020, pour un montant total de 2 900 € ;
- 11 actions soutenues au titre des crédits spécifiques du fonds de développement urbain pour un montant de 21 900 € selon la répartition suivante :
 - o 2 projets portés par des établissements publics locaux pour un montant de 5 800 € ;
 - o 9 projets portés par une Commune ou Communauté de Communes pour un montant de 16 100 € ;
- 1 action pour laquelle un avis défavorable a été émis ;

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'attribuer une subvention à ces 11 projets pour un montant total de 21 900 €, détaillée dans le tableau annexé.
- de rejeter la demande dont le détail est joint en annexe.

Il est précisé que certaines associations soutenues financièrement au titre du contrat de ville peuvent également bénéficier d'aides au titre d'autres dispositifs départementaux de droit commun. Dans ce cas, une concertation a eu lieu avec les services concernés afin de s'assurer qu'un projet ne bénéficie pas d'un double financement.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
41911	65-65734-71	50 000,00 €	50 000,00 €	15 100,00 €
37207	65-65737-71	50 000,00 €	50 000,00 €	4 800,00 €
17683	65-6574-71	400 000,00 €	146 701,00 €	3 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

Pour le Territoire Nord :

- décide d'attribuer, au titre du fonds de développement urbain, des subventions d'un montant total de 1 000 € aux bénéficiaires dont la liste est jointe en annexe à la présente délibération et selon la répartition présentée dans cette même annexe ;

Pour le Territoire Ouest :

- décide d'attribuer, au titre du fonds de développement urbain, des subventions d'un montant total de 21 900 € aux bénéficiaires dont la liste est jointe en annexe à la présente délibération et selon la répartition présentée dans cette même annexe ;

- décide également de rejeter 1 demande figurant dans ce même tableau annexé.

Strasbourg, le 12/06/20
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY